



Jour enfant malade pour parent travaillant ensemble

Par **nobody**, le **08/02/2008** à **14:17**

bonjour,
ma femme et moi travaillons dans le même magasin et notre employeur nous dis que nous n' avons droit qu' à 3 jours pour enfant malade et 3 jours hospitalisation pour les deux.
hors d' après moi la convention stipule juste que dans le cas de parent travaillant dans la même entreprise les jours de congé ne peuvent excéder 6 jours, sans préciser la répartition.
ce qui change tout car dans ce cas nous avons droit par exemple à 3 jours pour enfant malade chacun.
pouvez vous m' expliquer qui à raison.
cordialement